

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DE L'URN DU 21 OCTOBRE

Chères et chers collègues,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Depuis plusieurs semaines, notre université traverse une période particulièrement difficile, marquée par des mobilisations étudiantes, des perturbations importantes de nos activités et, plus récemment, par l'incendie qui a gravement endommagé le bâtiment 4 – Espace Michel Serres, sur le campus de Mont-Saint-Aignan, dans la nuit du 16 au 17 octobre.

Dans ce contexte, j'ai pris la décision de procéder à la fermeture administrative temporaire des campus de Mont-Saint-Aignan, de Pasteur et du Madrillet, du 20 au 24 octobre inclus.

Je souhaite revenir sur **les raisons de cette décision**, sur la mobilisation quotidienne des équipes pour assurer la sécurité et la préservation de nos campus, ainsi que sur notre objectif commun : **permettre une reprise des activités universitaires et des enseignements en présentiel dans les meilleurs délais**.

Je veux être très clair sur un point : **cette décision n'a pas pour objet de mettre un terme au mouvement social ni d'empêcher l'expression des revendications**. Le droit à la mobilisation, à la liberté d'expression et au débat est pleinement reconnu au sein de notre université. Comme je l'ai déjà dit, j'entends les difficultés qui s'expriment à travers ces mouvements.

En revanche, en ma qualité de président de l'université, **il m'appartient de garantir la sécurité des personnes et des biens** au sein de notre établissement.

Depuis plusieurs semaines, les blocages répétés des accès aux bâtiments sur les campus de Pasteur, de Mont-Saint-Aignan et du Madrillet ont progressivement créé des situations préoccupantes. L'obstruction des accès et de certaines issues de secours, l'accumulation de matériaux et la présence de matériaux inflammables constituent des risques sérieux, notamment en cas d'incendie ou de nécessité d'évacuation des bâtiments.

À ces difficultés s'est ajoutée la perspective, exprimée lors des assemblées générales étudiantes du 19 octobre, d'une occupation de certains locaux universitaires. Cette perspective faisait peser un risque supplémentaire sur la sécurité des personnes et des biens.

Face à cette situation, je ne pouvais prendre la responsabilité de maintenir les campus ouverts sans disposer des garanties nécessaires pour assurer la sécurité de toutes et tous. La fermeture administrative temporaire s'est donc imposée comme une mesure de prévention, nécessaire pour protéger notre communauté universitaire et notre patrimoine.

L'incendie du bâtiment Michel Serres a tragiquement rappelé combien cette responsabilité devait être prise au sérieux. La sécurité des étudiants, des personnels et de l'ensemble des usagers, comme la préservation de nos bâtiments et de nos équipements, doivent demeurer des priorités absolues.

Le mardi 20 octobre, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste, s'est rendu sur le campus de Mont-Saint-Aignan. Le ministre a tenu à exprimer son soutien à la communauté universitaire et a condamné avec la plus grande fermeté les violences et les dégradations. Il a également pu prendre connaissance de la situation des personnels affectés par cet incendie. Une centaine d'agents administratifs ont en effet dû être relogés sur d'autres sites de l'université, dans des conditions de travail nécessairement dégradées. Durant ces échanges, la présidence a tenu à affirmer une nouvelle fois les importantes difficultés et inégalités financières qui pèsent lourdement sur notre université.

Depuis plusieurs semaines, **les équipes techniques, logistiques, de maintenance, de sécurité et de nettoyage sont fortement mobilisées sur les campus.** Elles interviennent quotidiennement pour nettoyer les espaces, évacuer les déchets et les matériaux laissés sur place, remettre en état les accès, vérifier les installations et veiller à ce que les bâtiments présentent les conditions de sécurité nécessaires. Ces interventions doivent parfois être renouvelées dans la même journée, à la suite de nouveaux blocages ou de nouvelles occupations. Elles représentent un travail considérable. **Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur engagement** et leur mobilisation dans des circonstances particulièrement difficiles.

Je mesure également les conséquences de cette situation pour les étudiants et les personnels. Les perturbations des enseignements, les difficultés d'organisation et l'incertitude qu'elles génèrent affectent profondément la vie de notre communauté

universitaire.

Je pense évidemment aux étudiantes et aux étudiants, qui subissent directement les conséquences de cette situation et doivent eux aussi faire preuve de patience et d'adaptation face aux changements d'organisation et aux modalités d'enseignement proposées, et qui s'inquiètent légitimement de la suite de leur année universitaire. **Je sais combien elles et ils sont nombreux à souhaiter retrouver leurs campus**, leurs salles de cours, leurs enseignants et les conditions habituelles de leur formation. Je partage cette attente.

Je salue les enseignantes et enseignants, ainsi que les équipes pédagogiques, qui s'organisent pour maintenir autant que possible les enseignements à distance, adapter leurs contenus et leurs modalités pédagogiques et trouver des solutions pour permettre aux étudiants de poursuivre leur formation malgré les contraintes rencontrées.

J'associe à ces remerciements l'ensemble des personnels BIATSS, dans les composantes et les services, qui assurent la continuité des activités administratives et de gestion, en adaptant leur organisation et leurs conditions de travail à une situation particulièrement évolutive et parfois contraignante.

La fermeture temporaire ne signifie aucunement une mise à l'arrêt de l'université. Bien au contraire, **chacun, à son niveau et dans ses missions, contribue à maintenir la continuité de notre service public** et à préparer le retour à un fonctionnement normal. Je mesure pleinement les efforts demandés à toutes et tous et tiens à vous en remercier.

Je tiens à le réaffirmer : **notre objectif est bien de permettre la reprise des enseignements en présentiel dans les meilleurs délais, dès lors que les conditions de sécurité seront réunies**. Pendant la période de fermeture, les enseignements théoriques sont organisés à distance chaque fois que cela est possible. Aucune évaluation, aucun examen ni aucun contrôle d'assiduité ne sont organisés sur cette période.

La fermeture administrative est donc une mesure temporaire. Elle n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée. **Nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour retrouver des conditions normales d'accueil, d'enseignement, de recherche et de travail sur nos campus.**

Notre université doit pouvoir rester un lieu de dialogue, de débat et d'expression des convictions. Mais elle doit aussi demeurer un lieu où l'on peut étudier, enseigner, mener

ses recherches et travailler dans des conditions dignes et sécurisées.

Nous partageons toutes et tous un **même attachement à l'université publique**, à ses missions et à ses valeurs. C'est dans **cet esprit de responsabilité collective et de respect mutuel** que nous devons avancer pour retrouver, au plus vite, des conditions de fonctionnement sereines.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens du service public pour traverser cette période difficile.

Bien cordialement,

Franck Le Derf
Président de l'université de Rouen Normandie

Publié le : 2026-10-21 14:56:50